

DEPARTEMENT  
**MAINE ET LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2022.184

CANTON  
**CHALONNES SUR LOIRE**

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE  
**CHALONNES SUR LOIRE**

## **ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de Chalonnnes-sur-Loire,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, disposant que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25.05.2020 ;

Vu les délibérations n°2020-46 du 09.06.2020, n°2020-110 du 06.07.2020 et n°2020-111 du 31.08.2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un conseiller municipal,

Vu l'arrêté n°2022-030 du 07.03.2022 portant délégation de fonction et de signature à M. Vincent LAVENET,

### **ARRETE**

**Article 1 – L'article 2 de l'arrêté 2021-030 du 07 mars 2022** portant délégation de fonction et de signature à M. Vincent LAVENET est complété comme suit :

- **Urbanisme :**
  - Représentation de la Commune auprès de l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) et signature des procès-verbaux de fouilles archéologiques.

Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

#### **Article 2 – Application**

Le maire, le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 3 – Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **Article 4 – Publication**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie de publication et copie en sera adressée au Préfet.

Fait à Chalonnnes-sur-Loire, le 11.07.2022.

Marie-Madeleine MONNIER,  
Maire de CHALONNES SUR LOIRE.



Accusé de réception en préfecture  
049/21490631-20220711-2022-184-AI  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022